

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 27 FÉVRIER 2025
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Hélène WASSELIN - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Laurence DEWALLE - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT VAN DAMME - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Président de séance : Frédéric CUVILLIER

Secrétaire de séance : Laurence COLLAS-HURTREL

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE
URBANISME ET FONCIER
N° 11C 27 02 2025
RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
CONCERNANT LA COMMUNE DE DANNES**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-12, L153-34 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 6 avril 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 octobre 2023 prescrivant la révision allégée avec examen conjoint du PLUi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2024 tirant le bilan de la concertation préalable,

Vu le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées en date du 02 octobre 2024,

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Lille désignant Monsieur Luc GUILBERT en qualité de commissaire-enquêteur,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée avec examen conjoint du PLUi,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur remis le 30 décembre 2024,

Vu les pièces constitutives du projet objet de la révision allégée avec examen conjoint,

Considérant que le procès-verbal de synthèse des avis émis par les personnes publiques associées, l'absence d'observations du public et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur n'impliquent pas de modification du projet de révision allégée avec examen conjoint du PLUi tel que soumis lors de l'enquête publique,

Que ce projet de révision allégée avec examen conjoint respecte les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi,

Que la révision allégée du PLUi, telle qu'elle est présentée, est prête à être approuvée conformément à l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme,

Après avis de la commission Attractivité du Territoire, Aménagement intégré de l'Espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaà, biodiversité et plan climat du lundi 20 janvier 2025,

Le CONSEIL décide :

- D'approuver la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

- De dire que :

- La révision du PLUi deviendra exécutoire dans les conditions prévues à l'article L153-23 du Code de l'urbanisme,
- Le PLUi ainsi révisé est tenu à disposition du public à la Communauté d'agglomération du Boulonnais et en mairie de Dannes,
- Que la présente délibération sera notifiée au Préfet, affichée pendant un mois à la Communauté d'agglomération du Boulonnais et en mairie de Dannes et fera l'objet d'une mention dans un journal départemental.

1 annexe jointe

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE LE		
06/03/2025		
PUBLIÉE LE		
07/03/2025		

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 
ID : 062-246200729-20250306-11C_27_02_2025-DE

Laurence COLLAS-HURTREL

Secrétaire de séance

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Sébastien CHOCHOIS

Le Vice-Président

Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 062-246200729-20250306-11C_27_02_2025-DE

S²LO



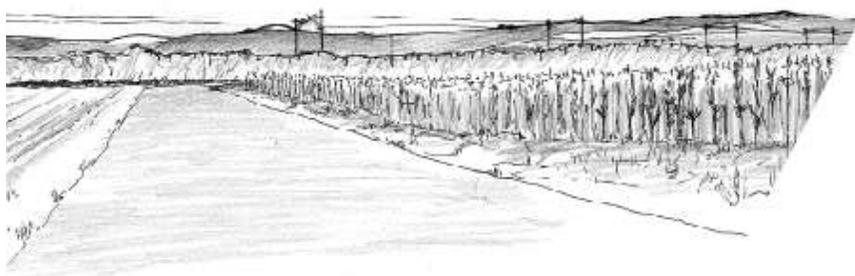
EVOLUTION DU PLUi n°6

REVISION ALLEGEE n°3

DANNES – extension du cimetière

APPROBATION : 22 février 2025

Dossier annexé à la délibération



 Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

 BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

AGENCE d'attractivité, d'urbanisme
& de développement économique

www.boulogne-developpement.com

SOMMAIRE

I – CONTEXTE GENERAL.....	3
II- CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
Situation	
Enjeux et secteurs	
III – OBJECTIFS DE LA REVISION ET MODALITES DE CONCERTATION	6
Objectifs poursuivis de la révision	
Modalités de concertation	
IV – PRESENTATION DE LA MODIFICATION RELATIVE A LA REVISION ALLEE	7
Identification du secteur touché par la révision simplifiée	
Analyse du secteur	
V – CONCERTATION ET ENQUETE PUBLIQUE	9
VI- LES PIECES MODIFIEES.....	12

I- CONTEXTE GENERAL

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a été prescrit en 2011 et approuvé le 4 avril 2017. Il concerne les 22 communes du territoire et intègre un volet habitat et un volet déplacement (PLUi HD).

Document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire, le PLUi de la CAB s'appuie sur le SCOT du Boulonnais approuvé en septembre 2013 (seconde approbation en septembre 2018 pour régularisation de la procédure).

Le PLUi porte l'ambition d'un « territoire attractif, littoral et solidaire » et comprend 3 grands axes :

- Axe 1 : Développer l'attractivité et innover pour l'emploi
- Axe 2 : Conforter le socle littoral pour maintenir un environnement et un patrimoine de qualité
- Axe 3 : Maitriser l'aménagement du territoire de manière durable et solidaire

Le territoire est intégré sur 17 communes au périmètre du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

II- CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA REVISION ALLEGEE

L'objectif de la révision allégée n°3 du PLUi

► Situation

La Commune de Dannes a délibéré en 2022 sur la nécessité d'extension de son cimetière.

Le Conseil Communauté de la CAB a délibéré le 19 octobre 2023 pour lancer la procédure de révision allégée sur la commune de Dannes qui vise à faire évoluer le zonage du PLUi :

La Commune de Dannes bénéficie d'un terrain classé en zone UGa (6373m²) pour la réalisation de son extension de cimetière. Par actualisation de son projet, la commune souhaite le transfert de cette zone d'extension en continuité du cimetière existant.



► Enjeux et secteur, objet de la révision

Dans l'objectif d'étendre le cimetière communal, (équipement d'intérêt général) il a été demandé par la commune de modifier le zonage du plan A de la commune de Dannes, parcelle AI 205 qui est actuellement classée en zone A en zonage UGa, espaces urbains d'équipements aménagés et peu ou pas bâtis afin de pouvoir étendre le cimetière.

La modification liée à la présente procédure visera donc :

- Le classement d'un espace classé en A en UGa,
- Le déclassement de l'actuel terrain prévu pour extension du cimetière classé en UGa en zone A.

Le transfert est réalisée avec une baisse de la surface UGa nécessaire en adéquation avec les besoins réels exprimés par la Commune.

Surface UGa existante : 6373m²

UGa projetée : 2173m²

III- OBJECTIFS DE LA REVISION ET MODALITES DE CONCERTATION

► L'objectif poursuivi de la révision consiste à :

Adapter le document d'urbanisme afin de pouvoir étendre le cimetière communal.

Considérant que ce projet est d'intérêt général, et qu'il s'inscrit complètement dans les axes 1, 2 et 3 du PADD du PLUi et ne constitue donc aucune remise en cause de ce dernier. Il est proposé en conséquence, une révision allégée du PLUi.

La procédure de révision allégée est réalisée en application des articles L153-34, L153-35 et R 153-12 du Code de l'Urbanisme qui permet de faire évoluer certains éléments à enjeux du PLUi selon les conditions suivantes :

- Pour objet unique la réduction d'une zone agricole (A),
- Ne remet pas en cause le PADD.

► Modalités de concertation

Conformément aux articles L 153-33 et suivants du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation suivantes sont respectées pendant la durée de l'élaboration du projet :

- Saisine de l'autorité environnementale,
- Consultation des personnes publiques associées,
- Concertation
- Délibération communautaire tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet,
- Enquête publique
- Deux insertions dans la presse et sur le site internet de la CAB permettant d'annoncer au public la tenue de la concertation
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation consultable sur le site internet de la CAB, au siège de la CAB et dans la commune de Dannes. Celui-ci pourra être complété au fur et à mesure de l'avancée des études nécessaires,
- Recueil des observations du public via le site internet de la CAB et par le biais de registres de concertation mis à disposition au siège de la CAB et en mairie de Dannes.

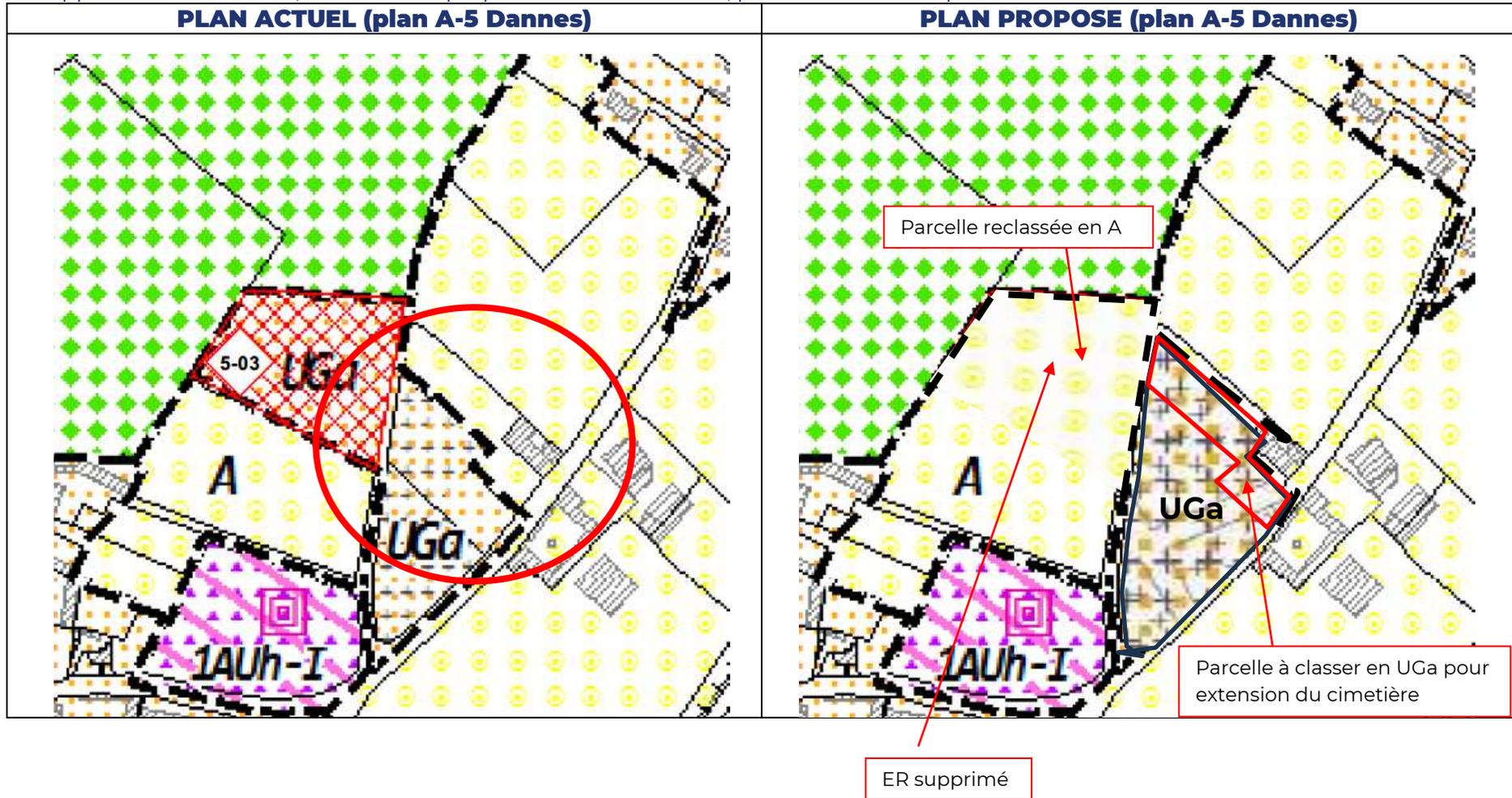
IV- PRESENTATION DE LA MODIFICATION

► Identification du secteur touché par la révision allégée



► **Modification du zonage : transfert de la zone UGa,**

Suppression de l'ER 5.03, le terrain est propriété de la Commune, plus besoin de l'emplacement réservé

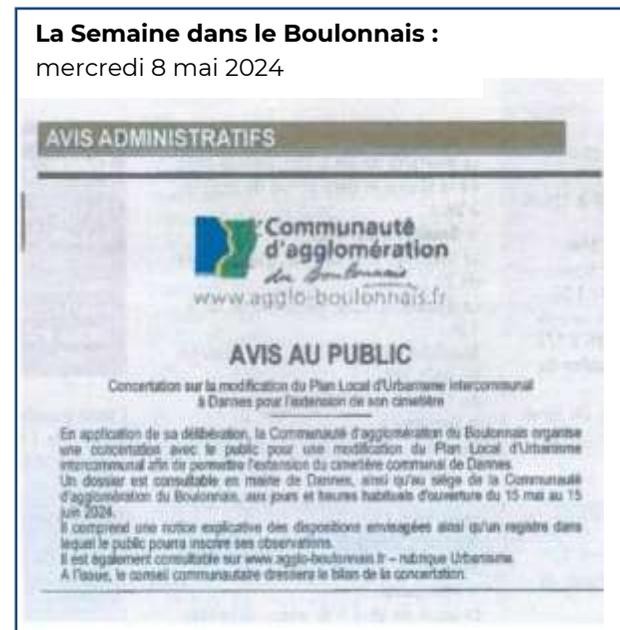


V- CONCERTATION ET ENQUETE PUBLIQUE

▶ Rappel des conclusions de la concertation préalable

Concertation organisée conformément à la délibération de lancement de la procédure :

- la mise à disposition du dossier **du 15 mai au 15 juin 2024** en commune de Dannes et à la Communauté d'agglomération du Boulonnais,
- et la parution dans la presse (VDN et SDB)



Contributions indiquées dans les registres

Aucune remarque n'a été formulée lors de la consultation.

► Rappel avis des personnes publiques associées :

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais a transmis le dossier aux Personnes Publiques Associées pour l'examen conjoint du projet. Elles se sont réunies le 2 octobre 2024.

- **La Chambre d'Agriculture** estime que le projet de modification préserve le foncier agricole. Le terrain de 6373 m² garde sa vocation agricole. Dans un courrier du 19 juillet 2024, elle indique que le projet de modification n'appelait pas d'observation particulière d'ordre agricole
- **Le Département du Pas-de-Calais** estime que le transfert réalisé avec une baisse de la consommation foncière est en adéquation avec les besoins de la commune. Une démarche paysagère de cette extension de cimetière permettrait de faire les connexions avec des espaces et participerait à la trame verte et bleue en tant qu'espace relais.
- **La Direction du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** ne s'oppose pas au projet.

+ La **Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région des Hauts de France** a rendu son avis le 7 février 2024 : Elle considère que la révision allégée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et qu'il n'est pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale.

► Enquête publique : 4 novembre 2024 – 9 décembre 2024

4 permanences (CAB + Mairie de Dannes) + registre dématérialisé sur le site internet de la communauté d'agglomération du boulonnais + communication de la commune auprès de sa population.

→ Aucune remarque formulée

Conclusions Extrait du rapport d'enquête publique :

- L'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal n° 6 – révision allégée n° 3, relative à l'extension du cimetière de DANNES répond aux obligations réglementaires, conformément à l'article R-123-8 du code de l'environnement.
- Les organismes précités ont formulé des remarques judicieuses et ont donné un AVIS FAVORABLE. Les conseils formulés par le Département et les préconisations énoncées dans l'étude hydrogéologique doivent inspirer les élus de la commune de DANNES dans leur mise en œuvre. AVIS FAVORABLE.
- Les modalités de la concertation stipulées aux articles L. 103-3 et L. 103-4 du code de l'Urbanisme ont été respectées. En l'absence de remarques ou de propositions du public qui avait été invité à s'exprimer sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (...), considère que la population est favorable au projet d'extension du cimetière communal. AVIS FAVORABLE

J'émet un AVIS FAVORABLE sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal n° 6 – révision allégée n° 3, relative à l'extension du cimetière de DANNES, dans le cadre du projet présenté dans le dossier d'enquête soumis à consultation publique sans réserve, ni recommandation, et de procéder aux modifications nécessaires au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

BOULOGNE-sur-MER, le 30 décembre 2024

LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR,

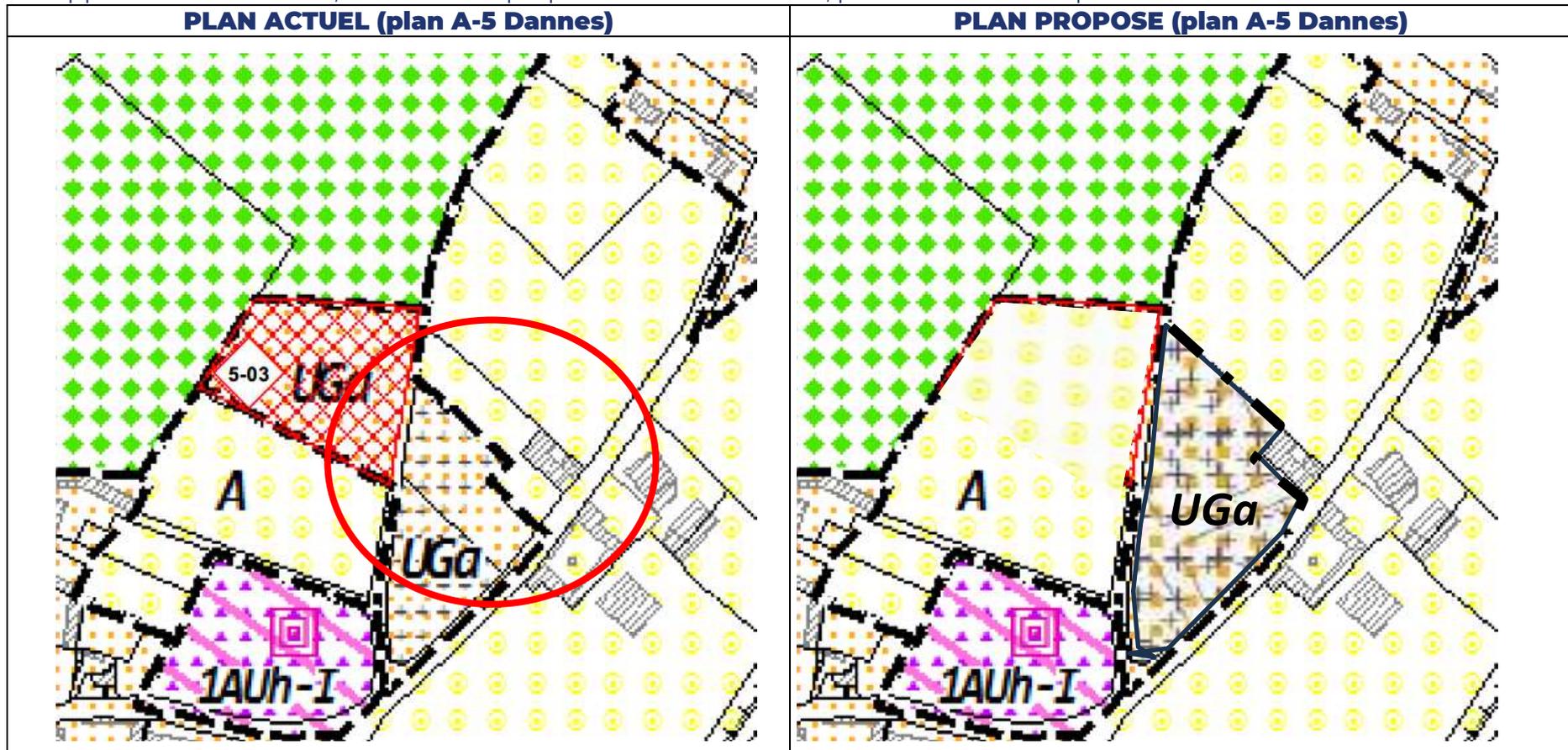


Luc GUILBERT

VI- LES PIECES MODIFIEES

PLAN DE ZONAGE A commune de Dannes

Modification du zonage : transfert de la zone UGa,
Suppression de l'ER 5.03, le terrain est propriété de la Commune, plus besoin de l'emplacement réservé



RAPPORT DE LA JUSTIFICATION



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Rapport de présentation 3 - JUSTIFICATION DES CHOIX

Maire Intercommunal
du Boulonnais
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Boulonnais

PDLe Vice-président,
Sébastien CHOCHOIS



APPROBATION LE 6 AVRIL 2017
REVISIONS ALLEGÉES N°1 ET N°2 : APPROBATION LE 1er JUILLET 2021
MODIFICATION N°1 : APPROBATION LE 29 JUIN 2023
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 : APPROBATION LE 29 JUIN 2023
MODIFICATION N°2 : APPROBATION LE 11 AVRIL 2024

REVISION ALLEGÉE N°3 – APPROBATION le 22 février 2025

Sommaire

3.1.2- ETAPE 2 : Estimation du potentiel net en densification des espaces urbanisables	24
3.1.3- ETAPE 3 : Répartition des besoins en surface entre densification et extension urbaine	37
3.1.4- ETAPE 4 : Bilan de consommation d'espace à l'horizon 2026.....	43
3.2- DISPONIBILITE DES RESEAUX EN LIEN AVEC LES SECTEURS DE PROJETS	45
3.3- DÉCLINAISON DES CHOIX STRATÉGIQUES À L'ÉCHELLE COMMUNALE ET INFRA-COMMUNALE.....	54
3.3.1- Baincthun	
3.3.2- Boulogne sur Mer	
3.3.3- Conteville-les-Boulogne	
3.3.4- Condette	
3.3.5- Dannes	
3.3.6- Echinghen	
3.3.7- Equihen-Plage	
3.3.8- Hesdigneul-les-Boulogne	
3.3.9- Hesdin l'Abbé	
3.3.10- Isques	
3.3.11- La Capelle-Les Boulogne	
3.3.12 - Le Portel	
3.3.13- Nesles	
3.3.14- Neufchâtel-Hardelot	
3.3.15- Outreau	
3.3.16 - Pernes-Les-Boulogne	
3.3.17- Pittefaux	
3.3.18- St Etienne au Mont	
3.3.19- St Léonard	
3.3.20- St Martin Boulogne	
3.3.21- Wimereux	
3.3.22- Wimille	
3.4- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU ZONAGE : PRÉSENTATION ET EXPLICITATION	246
3.4.1- Les règlements de zones	246
3.4.2- Zones urbaines.....	253
3.4.3- Zones à urbaniser.....	254
3.4.4- Zones agricoles et zones naturelles et forestières (A et N).....	256
3.4.5- Modification du règlement dans le cadre des procédures d'évolution du PLU	260
3.4.6- Zoom sur les Emplacements Réservés	287

Ajout de la Révision Allégée n°3 de Dannes dans la partie **3.4.5** ainsi que dans la partie **3.4.6** « Zoom sur les Emplacements réservés »

3.4.6 – Zoom sur les Emplacements Réservés



Exemple : ER 10-03 : aménagement bassin de rétention des eaux de ruissellement à Neufchatel-Hardelot.

Objectif : gérer les problèmes hydrauliques existants et accompagner l'aménagement du secteur « frange sud »

Légende des ER modifiés par procédure de modification n°2 approuvée le 11 avril 2024

ER modifié ou créé

ER supprimé le 11 avril 2024

Révision allégée n°3 ER supprimé 5-03 DANNE5

Commune	Id. ER n°	Objetif	surface m²	Bénéficiaire	Condate suite	Id. ER n°	Objetif	surface m²	Bénéficiaire
BAUMCHUIN	1-01	ER Espace vert pour paysagement	40 637	Commune Bainchuin		3-05	ER tamponnement des eaux : bassin + espace naturel humide	2 679	Commune Condatte
	1-02	ER Espace vert public	3 220	Commune Bainchuin		3-06	ER Fossé pour gestion des eaux pluviales	10 603	Commune Condatte
	1-03	ER Espace vert public	1 6 542	Commune Bainchuin		3-07	ER Chemin de randonnée	6 330	Commune Condatte
	1-04	ER Sécurisation du carrefour	5 591	Commune Bainchuin		3-08	ER Chemin dans le cadre d'un OAP	613	Commune Condatte
	1-05	ER Elargissement de la voie	1 1 029	Commune Bainchuin		3-09	ER Chemin et fossés/buisages	291	Commune Condatte
	1-06	ER Extension de cimetiére	4 027	Commune Bainchuin		3-10	ER Chemin + réseau d'eaux pluviales	533	Commune Condatte
	1-07	ER Chemin piétons	8 1 216	Commune Bainchuin		3-11	ER Caisne incendie	506	Commune Condatte
	1-08	ER Equipement sportif	13 826	Commune Bainchuin		3-12	ER Bassin naturel	6 052	Commune Condatte
	1-09	ER Elargissement voirie et stationnement en apls	2 91 6	Commune Bainchuin		3-13	ER Fossé pour gestion des eaux pluviales	1 051	Commune Condatte
	1-10	ER Bassin de rétention des eaux pluviales	9 821	Commune Bainchuin		3-14	ER Passage agricoleur	171	Commune Condatte
	1-11	ER Protection du patrimoine architectural	1 945	Commune Bainchuin		3-15	ER Plate cyclable schéma directeur cyclable	2 746	CAB
	1-12	ER Accueil base nature	345	Commune Bainchuin		3-16	ER Zone de stationnement durable	1 540	Commune Condatte
	1-13	ER Carrefour	912	Commune Bainchuin		3-17	ER Plate cyclable	3 235	Département
	1-14	ER Chemin	1 195	Commune Bainchuin		3-18	ER stationnement	462	Commune Condatte
	1-15	ER Clens	964	Commune Bainchuin		3-19	ER stationnement	90	Commune Condatte
	1-16	ER Clens incendie	953	Commune Bainchuin					
	1-17	ER Elanqr (piétons/velo)	852	Commune Bainchuin					
	1-18	ER Elanqr pour cheminement piéton	551	Commune Bainchuin					
	1-19	ER Elanqr voirie (piéton et 2 roues)	1 404	Commune Bainchuin					
	1-20	ER Elargissement voirie	435	Commune Bainchuin					
	1-21	ER Elargissement voirie	1 094	Commune Bainchuin					
	1-22	ER Protection motte féodale	1 810	Commune Bainchuin					
	1-23	ER Rectifier le virage	612	Commune Bainchuin					
	1-24	ER Station d'épuration	2 047	CAB					
	1-25	ER Station d'épuration	9 435	CAB					
	1-26	ER Voirie	405	Commune Bainchuin					
	1-27	ER pour espace vert public	2 081	Commune de Bainchuin					
	1-28	ER pour stationnement	1 035	Commune de Bainchuin					
1-29	ER pour liaison douce et stationnement	95	Commune de Bainchuin						
1-30	ER pour stationnement	70	Commune de Bainchuin						
1-31	ER pour mobilité / stationnement	1 300	Commune de Bainchuin						
1-32	ER pour mobilité / stationnement	116,9	Commune de Bainchuin						
1-33	ER bassin de rétention - gestion eau	10 300	Commune de Bainchuin						
BOULOGNE/MER	2-01	ER Espace vert public	19 699	Commune Boulogne-Mer					
CONDATTE	3-01	ER Chemin	4 148	Commune Condatte					
	3-02	ER Lutte contre les inondations	864	Commune Condatte					
	3-03	ER Fossé pour gestion des eaux pluviales + cheminement piéton	5 312	Commune Condatte					
	3-04	ER Fossé pour gestion des eaux pluviales + cheminement piéton	2 204	Commune Condatte					

3

Justifications des dispositions réglementaires, programmatiques et pré-opérationnelles au regard des choix stratégiques d'aménagement et de développement et évaluation de leurs incidences sur l'environnement

CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	4-01	ER Aménagement espace public voirie ouverte de voir	3 343	Commune Conteville LB
	4-02	ER Voir d'accès et aménagement espace public, voir des zones	373	Commune Conteville LB
	4-03	ER Aménagement de voirie - trottoir	433	Commune Conteville LB
	4-04	ER Aménagement trottoir	159	Commune Conteville LB
DANNES	5-01	ER Equipement scolaire	4 543	Commune Dannes
	5-02	ER Equipement sportif	12 890	Commune Dannes
	5-03	ER Stationnement public	40 776	Commune Dannes
	5-04	ER Stationnement public	209	Commune Dannes
ECHINGHEN	6-01	ER Parking	1 501	Commune Echingham
	6-02	ER Chemin	363,7	Commune Echingham
	6-03	ER Frais pour gestion des eaux pluviales	2 255	Commune Echingham
	6-04	ER pour chemin inondé	60	Commune Echingham
EQUHEN-PLAGE	8-05	ER pour chemin inondé	45	Commune Echingham
	7-01	ER Extension du stationnement, appli au sud le long de la rue du Crésaire et gestion liaison douce	1 083	Commune Equihen-Plage
	7-02	ER Amélioration eau pluviale	375	Commune Equihen-Plage
	7-03	ER Stationnement	330	Commune Equihen-Plage
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE	7-04	ER Stationnement au la rue du Couffle	480	Commune Equihen-Plage
	7-05	ER Emplacement de voirie pour bande cyclable, fosse et bande arborée	4 352	Commune Equihen-Plage
	7-06	ER Liaison douce avec bande arborée	788	Commune Equihen-Plage
	7-07	ER Liaison douce - pavillon vélo : dispositif nouvelle zone de développement local	485	Commune Equihen-Plage
	7-08	ER Plan cyclable - Schéma Directeur Cyclable/Éco-mobilité	1 881	Département
	7-09	ER Espace vert	1883	Commune Equihen
	8-01	ER Voir d'accès espace agricole	803	Commune Hédignoul LB
HESDIN-L'ABBÉ	9-01	ER Voir d'accès zone de développement local	1 300	Commune Hesdin-L'abbé
	9-02	ER Voir d'accès zone de développement local	153	Commune Hesdin-L'abbé
	9-03	ER Bande de protection routière	1 894	Commune Hesdin-L'abbé
	9-04	ER Voir d'accès zone potentielle de développement local	10 206	Commune Hesdin-L'abbé
	9-05	ER Cheminement piéton le long du cours d'eau	627	Commune Hesdin-L'abbé
	9-10	ER pour chemin inondé	286	Commune Hesdin-L'abbé
	9-11	ER pour chemin inondé	274	Commune Hesdin-L'abbé
	9-12	ER pour chemin inondé	212	Commune Hesdin-L'abbé
ISQUES	10-01	ER Chemin piéton	893	Commune Isques
	10-02	ER Chemin piéton	1 248	Commune Isques
	10-03	ER Voir d'accès zone potentielle de développement local	4 969	Département
	10-04	ER Chemin piéton	2 480	Commune Isques
	10-05	ER Chemin piéton	525	Commune Isques
	10-06	ER Chemin piéton, cycle, espace public	1 024	Commune Isques
	10-07	ER Chemin piéton	583	Commune Isques
LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	11-01	ER Extension du cheminer	4 522	Commune La Capelle LB
	11-02	ER Chemin piéton	298	Commune La Capelle LB
	11-03	ER Chemin piéton	415	Commune La Capelle LB
	11-04	ER Chemin piéton (Basse zone ALH + haie)	232	Commune La Capelle LB
	11-05	ER Accès VL Basses zone ALH + haie + haie	353	Commune La Capelle LB
	11-08	ER Accès VL Basses zone ALH	380	Commune La Capelle LB
11-09	ER Chemin piéton centrebourg + haie + haie	444	Commune La Capelle LB	

LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	11-08	ER Chemin piéton centrebourg + haie	1022	Commune La Capelle LB
	11-09	ER Stationnement centrebourg	354	Commune La Capelle LB
	11-10	ER Chemin piéton	4 787	Commune La Capelle LB
	11-11	ER Accès famille	11 050	Commune La Capelle LB
	11-12	ER Chemin inondé	480	Commune La Capelle LB
LE PORTEL	11-13	ER extension de l'école	736	Commune La Capelle LB
	11-14	ER pour mobilité douce (chemin)	736	Commune La Capelle LB
	11-15	ER pour stationnement	841	Commune La Capelle LB
NEUILLES	13-01	ER Chemin piéton centrebourg	889	Commune Le Portel
	13-02	ER Programmes de logements dans un but de mixité sociale (dans les zones urbaines ou à urbaniser)	4 454	Commune Le Portel
NEUILLES	13-01	ER Voir d'accès rue de la Merie	140	Commune Neulles
	13-02	ER Voir d'accès zone ALH	656	Commune Neulles
13-03	ER Emplacement de la Place de la Liberté	500	Commune Neulles	

Modification du document :
suppression ER 5.03

NEUFCHATEL-HARDELOT	14-01	ER Voir d'accès pour véhicules et accès flux zone ALH	578	Commune Neufchâtel-Hardelot
	14-02	ER Extension de l'école	2 858	Commune Neufchâtel-Hardelot
	14-03	ER Frais pour gestion des eaux pluviales	3 788	Commune Neufchâtel-Hardelot
	14-04	ER Frais pour gestion des eaux pluviales + haie	923	Commune Neufchâtel-Hardelot
NEUILLES	14-05	ER Accès zone potentielle de développement local	4 444	Commune Neufchâtel-Hardelot
	14-06	ER Cheminement - Liaison ALH	4440	Département
	14-07	ER Voir d'accès zone ALH	644	Commune Neufchâtel-Hardelot
	14-08	ER Emplacement de logements dans un but de mixité sociale (dans les zones urbaines ou à urbaniser)	4 444	Commune Neufchâtel-Hardelot
OUTREAU	14-09	ER Charge de réfection des eaux pluviales	5 504	Commune Neufchâtel-Hardelot
	15-01	ER Réseaux	1 807	Commune Neufchâtel-Hardelot
	15-02	ER Réseaux	5 194	Commune Outreau
	15-03	ER Réseaux	5 873	Commune Outreau
PERNES-LES-BOULOGNE	15-04	ER Voir d'accès à la zone UR avec accotement et plantation	580	Commune Outreau
	15-05	ER Stationnement	1 280	Commune Outreau
	15-06	ER Voir d'accès à la zone UR	517	Commune Outreau
	15-07	ER Bassin temps de rétention de ruissellement de volume 2400 m3	3 816	Commune Outreau
	16-01	ER pour chemin inondé	1204	Commune Pernes LB
	16-02	ER pour accès espace public	422	Commune Pernes LB
	16-03	ER pour stationnement	1400	Commune de Pernes LB
PITHEAUX	16-04	ER pour chemin inondé	490	Commune Pitheaux
	16-05	ER pour chemin inondé	583	Commune de Pitheaux
	16-06	ER pour gestion localisée eau	613	Commune de Pitheaux
	16-07	ER pour chemin inondé	613	Commune de Pitheaux
SAINT-ÉTIENNE-AUMONT	16-08	ER Esp. vert et incl. sportives et récréatives	3 647	Commune Saint-Etienne AII
	16-09	ER Extens. cheminer et itinéraire station.	1 077	Commune Saint-Etienne AII
	16-10	ER Equipement sportif et de loisir	4 155	Commune Saint-Etienne AII
	16-11	ER Esp. et equip. public, autres accès publics	4 148	Commune Saint-Etienne AII
	16-12	ER Extens. cheminer de la Balle, notamment paysager	11 446	Commune Saint-Etienne AII
	16-13	ER Amélioration voirie - voirie ALH	945	Commune Saint-Etienne AII
	16-14	ER Réseaux de Feuille	3 783	Commune Saint-Etienne AII
	16-15	ER Equipement public	9 787	Commune Saint-Etienne AII
	16-16	ER Division Sud d'Esaul	27 080	Département
	16-17	ER Voir d'accès	1 308	Commune Saint-Etienne AII
	16-18	ER Voir d'accès	1 088	Commune Saint-Etienne AII
	16-19	ER Voir d'accès	2 821	Commune Saint-Etienne AII
	16-20	ER Plan cyclable - Schéma Directeur Cyclable/Éco-mobilité	5303	Département
SAINT-LÉONARD	16-21	ER Voir d'accès zone ALH	226	Commune Saint-Etienne AII
	16-22	ER Voir d'accès zone ALH	784,20	Commune Saint-Etienne AII
	16-23	ER Voir d'accès zone ALH	100,30	Commune Saint-Etienne AII
	16-24	ER Voir d'accès zone ALH	85,70	Commune Saint-Etienne AII
	16-25	ER Chem. piéton et d'entretien du cours d'eau	10 008	Commune Saint-Etienne AII
	16-26	ER Equipement sportif	9 823	Commune Saint-Etienne AII
	16-27	ER Parc urbain	24 072	Commune Saint-Etienne AII
SAINT-LÉONARD	16-28	ER Bassin de rétention des eaux et cheminer piéton - arborisation cours eau	4 127	Commune Saint-Léonard
	16-29	ER Plan cyclable - Schéma Directeur Cyclable/CAB	1 500	CAB
	16-30	ER Accès zone ALH	1 700	Commune Saint-Léonard
	16-31	ER Accès zone ALH	1 700	Commune Saint-Léonard

SAINT-MARTIN-BOULOGNE	20-01	ER Extension locale	50 758	Région
	20-02	ER Chemin piéton	773	Commune Saint-Martin-Boulogne
RIMELLE	21-01	ER Extension locale	8 180	Commune Rimelle
	21-02	ER Extension locale d'équipement	15 788	CAB
RIMELLE	22-01	ER Stationnement	1 531	Commune Rimelle
	22-02	ER Ateliers municipaux + espaces extérieurs	6 251	Commune Rimelle

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 062-246200729-20250306-11C_27_02_2025-DE

